

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 16 mai 2019, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogations demandées
72, 10 ^e Avenue (lot 1 606 620)	D'autoriser l'aménagement de l'aire de stationnement en cour avant à une distance de 0,08* m d'un mur fenestré au lieu de 1,5 m.
122, 15 ^e Avenue (lot 1 973 865)	D'autoriser une opération cadastrale du lot 1 973 865 ayant pour objet la création de 3 lots (lots 6 298 497, 6 298 498 et 6 298 499) : <ul style="list-style-type: none">- une marge latérale gauche de 0,86 m au lieu de 1,5 m pour le lot 6 298 498 ;- avec une largeur de terrain de 12,19 m au lieu de 18 m pour chacun des nouveaux lots ;- avec une superficie de 427,4 m² au lieu de 550 m² pour chacun des nouveaux lots.

* correction de l'avis public du 1^{er} mai 2019. Distance initiale erronée du stationnement à 0,8 m qui aurait dû être de 0,08 m.

Deux-Montagnes, le 2 mai 2019

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques